



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

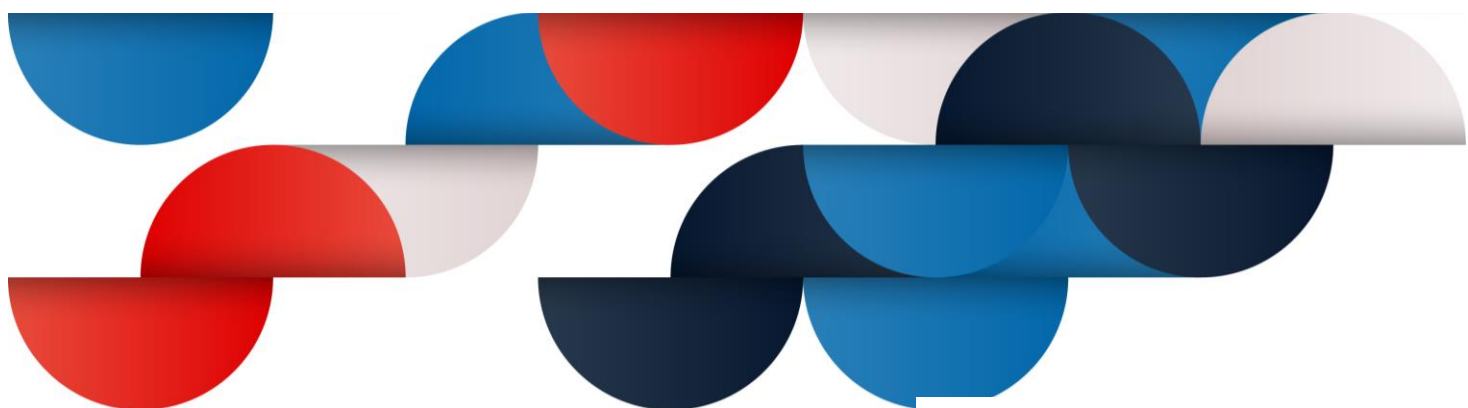
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France



Séminaire

Maison des Illustres

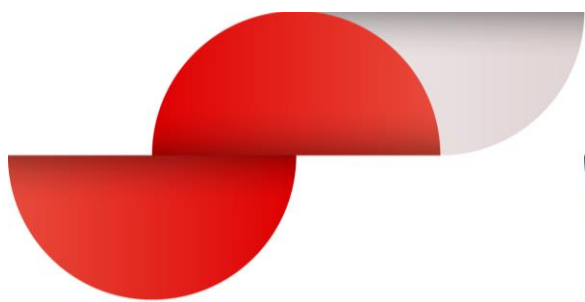


27 mai 2025



TABLE DES MATIÈRES

Ouverture	2
Restitution de l'enquête francilienne.....	4
Le Label « Maison des Illustres » en Île-de-France : actualité et perspectives	6
Projet de rénovation du musée Pasteur.....	6
Le Label « Maison des Illustres » en Île-de-France : actualité et perspectives	7
Actualités 2025 du label « Maison des Illustres »	7
Les « Maisons des Illustres » et l'accompagnement des collectivités territoriales	9
Table ronde n°1 :	11
Quel développement économique pour assurer des missions patrimoniales ?.....	11
I/ Le fonctionnement économique des Maisons :.....	11
II/ La fidélisation des publics :.....	12
III/ Boutiques et gestion commerciale	12
Table ronde 2 :.....	14
Développer la fréquentation des « Maisons des Illustres » : enjeux et stratégies.....	14
Table ronde n°3 :.....	16
Pourquoi et comment mettre en réseau les « Maisons des Illustres » ?.....	16
I/ Trois réseaux culturels franciliens : fonctionnement, apports et limites	16
II/ Intérêts et perspectives d'une mise en réseau des « Maisons des Illustres »	17
Conclusion.....	18
Annexe 1 – Dispositifs de la DRAC Île-de-France	19
Annexe 2 – Dispositifs du Conseil régional Île-de-France.....	21
Annexe 3 – Enquête francilienne 2024	22



OUVERTURE

- **Laurent ROTURIER**, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France
- **François ROMANEIX**, Directeur général adjoint administration et finances de l'Institut Pasteur

La journée de séminaire dédiée aux « Maisons des Illustres » en Île-de-France s'est ouverte dans l'amphithéâtre Duclaux de l'Institut Pasteur, en présence de François Romaneix, Directeur général adjoint de l'établissement, et de Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France. Tous deux ont exprimé leur grande satisfaction de pouvoir accueillir et réunir l'ensemble des acteurs impliqués dans la valorisation de ces lieux de mémoire, en soulignant la pertinence d'une telle rencontre professionnelle dans un contexte marqué à la fois par la richesse patrimoniale du label et par les enjeux contemporains de sa pérennisation.

L'ouverture de la journée a permis à Monsieur Romaneix d'évoquer l'exemple emblématique du lieu d'accueil de ce séminaire : le musée Pasteur. Labellisée en 2012, cette Maison historique des sciences et de l'engagement républicain porte l'héritage de figures illustres telles que Louis Pasteur et Émile Duclaux.

Aujourd'hui en cours de rénovation, ce projet ambitieux associe chercheurs et spécialistes des sciences humaines dans une dynamique pluridisciplinaire. Ce chantier témoigne de la vitalité du label et du rôle structurant qu'il peut jouer dans la valorisation d'un patrimoine vivant.

Laurent Roturier est revenu sur la genèse et les fondements du label « Maisons des Illustres ». Créé en 2011 par Frédéric Mitterrand alors Ministre de la Culture et de la Communication, il distingue des lieux porteurs d'histoire, habités par des figures qui ont marqué le patrimoine intellectuel, scientifique, littéraire ou artistique.

Les « Maisons des Illustres » contribuent à la mémoire collective. Préserver la Maison de Victor-Hugo, d'Alfred Manessier ou de Léon Blum, c'est affirmer leur place dans la construction d'une identité nationale, mais aussi universelle.

En les visitant, on ressent une forme de proximité avec l'artiste, l'écrivain, le scientifique qui y a vécu. L'aménagement des espaces de vie et de travail, les collections et les objets du quotidien, l'environnement immédiat... tout participe d'une immersion précieuse, qui donne chair aux idées, à l'histoire, à l'héritage laissé.

La région Île-de-France se distingue particulièrement puisque près de 20% des « Maisons des Illustres » y sont labellisées. Depuis les premières labellisations, s'est développé un réseau riche rendant hommage à des personnalités issues de nombreux horizons comme l'illustrent les exemples suivants : en littérature (Victor Hugo , Elsa Triolet , Aragon), Peinture et arts visuels (Rosa Bonheur, Foujita), Musique (Claude Debussy, Gainsbourg), Sciences (Pasteur, Curie), Politique et société (Georges Clemenceau, Léon Blum) .

Certaines sont encore habitées, d'autres devenues musées. Certaines sont gérées par des collectivités, des associations ou des fondations privées d'autres encore habitées font place aux visiteurs. Chacune raconte une histoire singulière dans des contextes territoriaux variés.

Mais surtout, les « Maisons des Illustres » sont des lieux vivants, inclusifs, ouverts à tous. Elles proposent une grande variété d'approches muséographiques. Elles attirent passionnés, chercheurs, scolaires, ou



curieux. Et beaucoup ont su s'adapter aux enjeux contemporains, avec des outils innovants de médiation : visites immersives, réalité augmentée, ateliers participatifs...

Ainsi ce label, créé par le ministère de la Culture, a vu se développer un réseau d'une grande diversité de structures dynamiques et hybrides qui sont au croisement des musées, des monuments historiques et des lieux d'action culturelle. Ce réseau constitue une grande richesse pour l'Île-de-France.

Depuis 2020, l'attribution et l'animation du label ont été déconcentrés. Cinq ans après ce changement de procédure, il a semblé essentiel de dresser un état des lieux précis des « Maisons des Illustres » en Île-de-France grâce à une enquête lancée par la DRAC Île-de-France.

Elle a permis d'explorer de multiples dimensions : modèles de gestion, accueil des publics, stratégie de développement... et poser les bases d'une réflexion sur les défis qui se posent et les perspectives d'avenir :

- Comment assurer la viabilité économique de ces lieux ?
- Comment renforcer leur visibilité et leur ancrage dans les territoires ?
- Comment renouveler les formes de transmission auprès des jeunes générations ?

L'enquête met en lumière l'importance, aujourd'hui en Île-de-France, pour les « Maisons des Illustres » de se rassembler, dialoguer autour de leurs préoccupations communes, confronter leurs enjeux et concevoir des projets partagés.

En résumé, comment les « Maisons des illustres » pourraient-elles ensemble faire du label un réseau actif, créatif et solidaire ?

Laurent Roturier a conclu en reprenant les mots de Georges Perec qui, dans *Espèces d'espaces*, formulait un vœu profondément en résonance avec le sujet de ce séminaire :

« J'aimerais qu'il existe des lieux stables, immobiles, intangibles, intouchés et presque intouchables, immuables, enracinés ; des lieux qui seraient des références, des points de départ, des sources. »



RESTITUTION DE L'ENQUÊTE FRANCILIENNE

Intervenant

- **Christophe LEMAIRE**, Adjoint au chef du Service régional population, accompagnement, coopération et territoire, DRAC Île-de-France

Lancée à l'occasion de la publication du nouveau guide régional des « Maisons des Illustres » en 2024, cette enquête conduite par la DRAC Île-de-France visait à actualiser les données existantes, dresser un état des lieux de ces établissements, mieux comprendre leurs réalités de fonctionnement, et identifier leurs besoins prioritaires. Le questionnaire a été adressé à l'ensemble des Maisons labellisées dans la région, avec un taux de réponse représentatif (35 retours sur 45 Maisons questionnées).

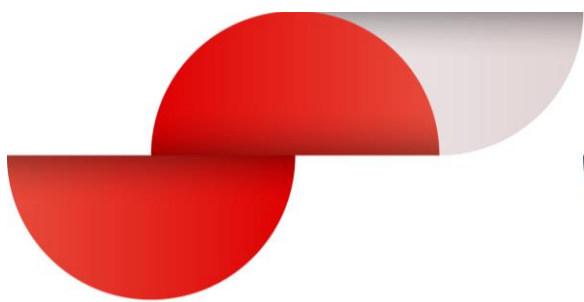
L'Île-de-France concentre 18 % des Maisons labellisées à l'échelle nationale, alors qu'elle ne représente que 2 % du territoire français. Paris et les Yvelines regroupent à elles seules plus de 60 % des Maisons franciliennes.

Le statut juridique des lieux est très variable : certains sont gérés directement par des propriétaires privés ou des associations, d'autres, majoritaires, relèvent de collectivités ou de l'Etat. Chaque mode de gestion présente des avantages et des contraintes : souplesse d'action pour les structures privées, mais forte pression sur les personnes impliquées ; accompagnement financier et logistique pour les structures publiques, mais lenteurs administratives.

Les équipes restent très modestes, avec en moyenne 6,3 salariés (5,5 ETP), très peu d'emplois aidés ou de services civiques, et environ un bénévole par site. Les budgets sont également très inégaux, avec une moyenne autour de 460 000 € en 2023. Les sources de financement public reposent principalement sur les collectivités locales (en particulier les communes) ; les sources de financement privées sont issues en premier lieu de la billetterie et de la boutique, parfois du mécénat (par exemple Chanel, Fondation Forlani). En revanche, seules 20 % des Maisons ont répondu à un appel à projet de la DRAC Île-de-France ou du Conseil régional d'Île-de-France, en raison de la méconnaissance des dispositifs ou d'un manque de ressources humaines pour y répondre.

La fréquentation moyenne s'élève à 22 000 visiteurs par an, mais les écarts sont très importants : 60 % des Maisons reçoivent moins de 10 000 visiteurs par an, et seulement 13 % en accueillent plus de 40 000. Le public est majoritairement francilien, avec un net creux de fréquentation durant l'été, en contraste avec une bonne affluence au printemps et à l'automne. La part des primo-visiteurs reste élevée, ce qui souligne l'enjeu que représente la fidélisation. L'accessibilité aux Maisons, notamment en transports en commun, constitue un frein important au développement de la fréquentation. La visite guidée est le premier mode de visite du lieu, puis vient la visite libre.

Une grande diversité d'activités culturelles est proposée : expositions temporaires, spectacles, concerts, résidences artistiques, ateliers, médiation scolaire. La participation aux grandes manifestations nationales (*Nuit européennes des musées, Journées européennes du patrimoine...*) est courante. Des projets structurants sont mis en œuvre, comme la numérisation des collections, l'organisation de festivals, ou la mise en réseau d'offres culturelles à l'échelle locale. En matière d'accessibilité, les progrès sont réels, mais encore limités : toutes les formes de handicap ne sont pas systématiquement prises en compte.



La majorité des Maisons disposent aujourd'hui d'un site internet et d'une présence sur les réseaux sociaux. Toutefois, seule une sur trois propose un service de billetterie en ligne. La signalétique d'accès est souvent insuffisante. Les partenariats jouent un rôle structurant, en particulier avec les offices de tourisme, les collectivités locales, ou d'autres Maisons autour d'une même figure. Plusieurs Maisons sont également membres de réseaux comme le Club des Illustres ou la Fédération des Maisons d'écrivain. Les avantages identifiés sont nombreux : meilleure visibilité, organisation d'événements communs, soutien logistique, échange de bonnes pratiques, mutualisation de compétences, appui institutionnel.

Six grands axes de besoins ont émergé de l'enquête :

- Le besoin de renforcer la visibilité et la communication, notamment à travers des campagnes coordonnées et une meilleure signalétique ;
- Le développement des ressources humaines, en particulier pour l'accueil, la médiation, la communication ou la gestion technique ;
- L'amélioration des infrastructures, avec des demandes concernant l'accessibilité, les espaces d'accueil, les réserves ou les espaces de conférence ;
- La modernisation de la billetterie et des systèmes de réservation en ligne ;
- Le besoin d'accompagnement, juridique, administratif ou financier, dans la gestion quotidienne et les projets de développement ;
- Enfin, la volonté de créer un réseau de partenaires partageant les mêmes problématiques, pour favoriser les échanges et les coopérations.

Cette enquête met en lumière à la fois la diversité et la fragilité des « Maisons des Illustres » en Île-de-France. Si leur potentiel culturel et patrimonial est indéniable, leur développement reste contraint par des moyens humains et financiers limités. La DRAC Île-de-France, à travers cette démarche, entend affiner son accompagnement et favoriser l'émergence de dynamiques collectives, en capitalisant sur les expériences réussies et en répondant aux besoins concrets exprimés par les acteurs du terrain.



LE LABEL « MAISON DES ILLUSTRES » EN ÎLE-DE-FRANCE : ACTUALITÉ ET PERSPECTIVES

Projet de rénovation du musée Pasteur

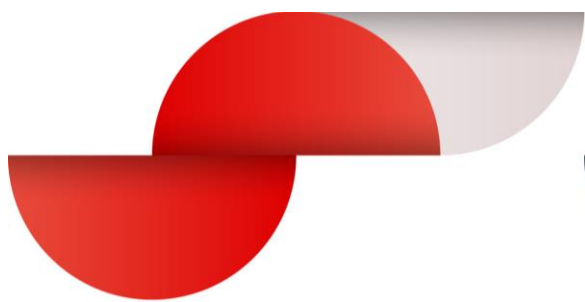
Intervenante

- **Laurence ISNARD**, Responsable du musée de l'Institut Pasteur, Conservatrice en chef du patrimoine

Le musée Pasteur, créé en 1936 au sein de l'Institut du même nom, fait actuellement l'objet d'un important projet de rénovation et d'extension muséographique, avec une réouverture prévue le 14 novembre 2028, à l'occasion du 140^e anniversaire de l'Institut Pasteur. Situé dans un bâtiment classé Monument historique, le musée est une petite entité (4 permanents) au sein d'une grande institution de recherche à rayonnement international. Il est labellisé « Maison des Illustres » depuis 2012, en raison de la présence en son sein de l'appartement occupé à la fin de sa vie par Louis Pasteur et son épouse Marie.

Le projet de rénovation du musée Pasteur poursuit plusieurs objectifs complémentaires. Il vise en premier lieu à mieux faire connaître ce lieu encore largement méconnu du public, tout en contribuant à renforcer la notoriété et l'image de l'Institut Pasteur. Figure tutélaire et emblématique, Louis Pasteur reste au cœur du récit muséal même si l'enjeu muséographique vise avant tout à montrer comment la recherche biomédicale améliore notre santé depuis la fin du 19^e siècle. Dans cette perspective, le projet s'attache également à soutenir les activités de philanthropie, à promouvoir le rôle de la science dans la société, à faire progresser les connaissances, et à renforcer la cohésion interne au sein du campus, qui réunit quelque 3 000 collaborateurs aux profils internationaux.

Le projet prévoit la restauration et la réhabilitation du bâtiment historique conçu par Eugène Petit et Félicien Brébant, tout en repensant en profondeur le parcours muséal. Il s'inscrit dans une dynamique double : d'un côté, un projet scientifique de grande ampleur centré sur la compréhension du vivant au service de l'amélioration de la santé humaine ; de l'autre, un projet patrimonial résolument tourné vers la société. L'enjeu est de faire dialoguer science, histoire et société, en articulant l'héritage pasteurien avec les travaux de recherche actuels. Le parcours muséographique intégrera notamment les espaces historiques du service de la rage, les collections scientifiques conservées à l'Institut Pasteur ainsi que des œuvres contemporaines qui permettent de raconter les sciences autrement. Une attention particulière sera portée à la médiation, pensée comme un axe structurant du projet, notamment par l'implication de doctorants et de chercheurs appelés à transmettre et incarner les savoirs scientifiques auprès des publics.



LE LABEL « MAISON DES ILLUSTRES » EN ÎLE-DE-FRANCE : ACTUALITÉ ET PERSPECTIVES

Actualités 2025 du label « Maison des Illustres »

Intervenantes

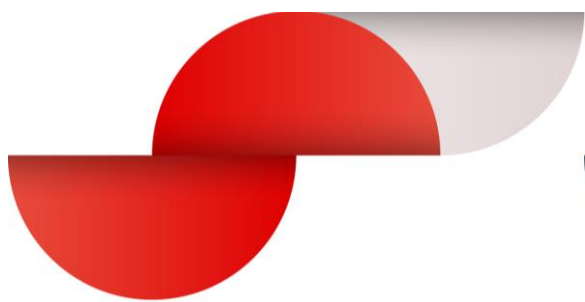
- **Isabelle LIMOUSIN**, Conseillère pour les musées à la DRAC Île-de France, Conservatrice en chef du patrimoine
- **Sylvie MÜLLER**, Cheffe du Service des musées de la DRAC Île-de-France

Créé en 2011, le label « Maisons des Illustres » distingue les lieux ayant abrité des personnalités qui ont marqué l'histoire culturelle, intellectuelle ou scientifique de la France, au niveau national ou local. Il valorise les Maisons ayant conservé la mémoire tangible d'un « illustre » dans les domaines des arts, des lettres, de la pensée, de la musique, du spectacle ou encore des sciences et de l'industrie. Trois critères cumulatifs sont requis pour obtenir cette labélisation : une ouverture au public d'au moins 40 jours par an, l'absence de but essentiellement commercial, et une mémoire conservée de la personne illustre ayant habité les lieux. L'examen porte ensuite sur six critères d'excellence : l'aura de la personnalité (locale et nationale), l'authenticité du lieu et de son contenu, la qualité du propos muséographique, les dispositifs de médiation, l'intégration dans des itinéraires culturels et la capacité d'accueil de personnes en situation de handicap.

Depuis 2020, sous la responsabilité des DRAC Île-de-France, le label est instruit de manière déconcentrée. En Île-de-France, la procédure s'organise autour d'un groupe de travail présidé par Olivier Peyratout, rassemblant des experts et les services de la DRAC Île-de-France (Service des Musées, Conservation régionale des monuments historiques, Service régional de l'architecture et des espaces patrimoniaux, Service régional de la création, Service régional populations, accompagnement, coopération et territoires). La campagne de labellisation est ouverte entre décembre et janvier. Après examen de la recevabilité des dossiers, les visites des lieux sont organisées. Les dossiers de candidatures sont ensuite présentés en Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA). En cas d'avis favorable, le préfet de région attribue le label. Celui-ci est valable cinq ans, avec possibilité de renouvellement.

Le label « Maisons des Illustres » continue de susciter un vif intérêt, tant de la part des propriétaires ou gestionnaires des lieux que des collectivités territoriales. Cette dynamique s'accompagne d'un important travail de veille, de prospection et d'accompagnement mené par le service des musées à la DRAC Île-de-France, en particulier en amont des dépôts de candidature. Au cours des quatre dernières années, une trentaine de projets ont ainsi été étudiés. Un suivi individualisé est assuré pour chaque site, en lien étroit avec les descendants, les propriétaires ou les structures associatives qui en assurent la gestion. Ce processus, souvent long et exigeant, nécessite parfois plusieurs années de maturation avant qu'un site ne réunisse les conditions requises pour recevoir le label.

À ce jour, 46 Maisons bénéficient du label en Île-de-France. Depuis la déconcentration de la procédure, trois campagnes de labellisation ont ainsi été conduites dans la région : en 2021-2022, en 2023 et en



2024. Ces campagnes ont permis de distinguer les établissements suivants : la Datcha Tourgueniev à Bougival (78), la Maison Gainsbourg à Paris (75), la bibliothèque Smith-Lesouëf à Nogent-sur-Marne (94), le domaine de Jean-Claude-Brialy à Monthyon (77), la Maison-atelier d'Alfred-Manessier à Émancé (78), ou encore le studio photo de Franck-Horvat à Boulogne-Billancourt (92). Ces exemples témoignent de la diversité des figures honorées et des typologies de lieux concernés, qu'il s'agisse de Maisons d'artistes, de lieux de travail ou de demeures à forte charge mémorielle. Deux nouveaux dossiers sont en cours d'étude pour la campagne 2025. Leur examen est prévu en Commission régionale du patrimoine et de l'architecture d'ici la fin de l'année.

La question de la définition même de la notion d'« illustre » fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion ouverte. Si l'aura nationale de la personnalité demeure un critère central, une attention croissante est portée à des figures plus locales, parfois méconnues, mais dont le rôle dans la vie artistique, culturelle ou sociale d'un territoire justifie une reconnaissance patrimoniale. Des personnalités comme Jenny-de-Vasson ou les sœurs Smith-Champion incarnent cette volonté d'élargir le spectre des figures retenues.

En parallèle, la DRAC Île-de-France poursuit ses actions de valorisation. Le guide régional des « Maisons des Illustres », initialement publié en 2014, a ainsi été actualisé et réédité et en octobre 2024 par les Éditions du patrimoine, en partenariat avec le Centre des monuments nationaux. Une édition en anglais est envisagée pour un proche avenir. Sur le plan national, le guide paraîtra dans une réédition en juillet 2025.

Enfin, pour accompagner les porteurs de projets et les professionnels du secteur, la DRAC Île-de-France encourage l'abonnement à la lettre d'information des Musées de France et des « Maisons des Illustres » en Île-de-France, accessible sur le site du ministère de la Culture. Cette lettre constitue un outil essentiel de veille, de diffusion des appels à projets et de partage des ressources disponibles.

Page web du label : <https://www.culture.gouv.fr/fr/nous-connaître/protections-labels-et-appellations/Maisons-des-illustres>

Page web de la lettre d'information : <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/musees/actualites/la-lettre-d-information-du-bureau-de-la-diffusion-numerique-des-collections>



LES « MAISONS DES ILLUSTRES » ET L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Intervenants

- **Isabelle MÉZIÈRES**, Maire d'Auvers-sur-Oise
- **Florence PORTELLI**, Première vice-présidente chargée de la culture, du patrimoine et de la création au Conseil régional d'Île-de-France, Maire de Taverny
- **Luc WATTELE**, Maire de Bougival

Modérateur

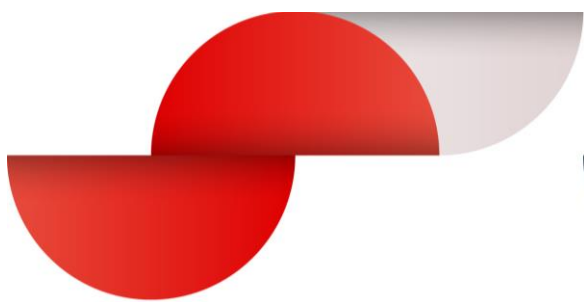
- **Olivier PEYRATOUT**, Directeur régional adjoint délégué chargé des patrimoines de la DRAC Île-de-France

Les « Maisons des Illustres » jouent un rôle essentiel dans la valorisation du patrimoine local, en incarnant des figures majeures de la culture nationale ou locale. À Auvers-sur-Oise comme à Bougival, ces Maisons s'intègrent dans des territoires riches d'un point de vue historique, artistique et mémoriel, et contribuent à l'attractivité culturelle de la commune.

À Auvers-sur-Oise, on dénombre trois Maisons labellisées (Boggio, Daubigny, Docteur-Gachet), auxquelles s'ajoutent un musée de France et neuf monuments historiques. La renommée de la ville tient largement à son lien historique avec Van Gogh dont la renommée internationale génère une fréquentation élevée, tant francilienne qu'étrangère. L'offre culturelle s'y articule autour d'un maillage dense, intégré à une saison culturelle cohérente.

À Bougival, la seule « Maison des Illustres » actuellement labellisée est la Datcha Tourgueniev, propriété de la commune et animée par une association dans le cadre d'une convention. Le patrimoine artistique y est également important avec la Maison de Berthe-Morisot, la Villa Viardot ou encore la Maison de Georges-Bizet, labellisé patrimoine d'intérêt régional. Toutefois, l'offre y est encore en construction, dans une logique de mise en récit autour de la « fraternité des arts » — peinture, musique, littérature — et d'une ambition affirmée de faire de Bougival une destination culturelle de premier ordre, par exemple grâce à son intégration à la route des impressionnismes (Itinéraire culturel du conseil de l'Europe).

Au sein de cet environnement, les collectivités locales se positionnent d'abord comme des acteurs de coordination. Elles assurent la mise en réseau d'acteurs très divers — institutions publiques, associations, structures privées — tout en cherchant à structurer une offre culturelle cohérente et accessible. À Auvers, cela se traduit par une collaboration étroite avec l'office de tourisme intercommunal, qui joue un rôle de médiation, de communication et de commercialisation, notamment à travers des initiatives comme la création d'un pass regroupant toutes les Maisons. La commune soutient également la communication et met à disposition ses propres moyens. Du côté du Conseil régional d'Île-de-France, le rôle d'accompagnement est clairement assumé. Le Conseil régional a créé en 2017 un dispositif spécifique « Maisons ou ateliers d'artistes » incluant les sites labellisés « Maison des Illustres ». L'objectif de ce dispositif est d'apporter un soutien, à la fois en investissement et en fonctionnement sur projets, aux propriétaires de ces Maisons afin de préserver et valoriser ce patrimoine remarquable de l'Île-de-France. La politique régionale vient ainsi en



complément de celle de l'État, qui ne prévoit pas de dispositif d'aide spécifique associé au label « Maison des Illustres ». Le label « Patrimoine d'intérêt régional », qui distingue les bâtiments ou ensembles non protégés au titre des monuments historiques mais reconnus pour leur valeur patrimoniale au niveau régional, a été octroyé à 14 Maisons ou ateliers d'artistes, et qui peut préparer à l'obtention du label « Maisons des Illustres ». Depuis 2017, près de 3,5 millions d'euros ont ainsi été mobilisés en faveur des Maisons d'artistes, avec par exemple un engagement financier en faveur de la restauration du château de Rosa Bonheur ou le soutien apporté à l'association ATVM, gérante du Musée Datcha Tourgueniev.

Cependant, ces efforts se heurtent à plusieurs difficultés structurelles. Les résultats d'une enquête conduite par la DRAC Île-de-France montrent que 80 % des porteurs de « Maisons des Illustres » n'ont jamais répondu à un appel à projet régional ou ministériel, faute de moyens humains (64 %) ou de connaissance des dispositifs (32 %). À Bougival, comme ailleurs, la réponse aux appels à projets (DRAC, Conseil régional, Europe) reste un exercice complexe, en raison d'une méconnaissance de certains dispositifs, d'un manque de temps et de ressources humaines, et d'un ressenti global de complexité administrative. Les petites communes n'ont souvent ni le personnel qualifié ni les compétences d'ingénierie pour structurer une demande de financement, qu'il s'agisse de fonctionnement ou d'investissement. À cela s'ajoutent des enjeux liés aux statuts des Maisons : certaines relèvent de propriétaires privés, ce qui limite la marge d'action des communes. La pérennité des lieux est parfois compromise, faute de moyens humains ou d'un modèle économique stable. La diversité des calendriers d'ouverture et la précarité de certains postes rendent par ailleurs difficile l'intégration des « Maisons des Illustres » à des saisons culturelles territoriales plus ambitieuses. Enfin, le maillage associatif local souffre d'un essoufflement, avec une difficulté croissante à mobiliser des bénévoles et à garantir une gouvernance dynamique. Les communes soulignent également l'enjeu de la diversité des publics, la nécessité de proposer une offre renouvelée, et la volonté de respecter les attentes des propriétaires qui redoutent parfois un tourisme de masse.

Face à ces constats, plusieurs pistes d'amélioration ont été évoquées. Le Conseil régional insiste donc sur la nécessité d'une meilleure communication notamment dans les gares, d'un appui sur le terrain, et de la complémentarité avec les actions du ministère de la Culture et de ses services déconcentrés. Les communes plaident pour un accompagnement renforcé en ingénierie, à travers la création d'une structure ressource — de type agence — à même de conseiller, d'orienter et d'aider au montage de dossiers, y compris à l'échelle européenne. Un réseau plus actif et structuré des « Maisons des Illustres », ou élargi à des thématiques comme les femmes artistes, permettrait également de mutualiser les outils, de partager les bonnes pratiques et de favoriser des dynamiques collectives de valorisation. Par ailleurs, les initiatives de croisement avec d'autres dispositifs culturels sont encouragées : inclusion des « Maisons des Illustres » dans des opérations régionales telles que Jardins ouverts ou Patrimoines en poésie, développement de nouvelles formes de communication (via les transports, par exemple), et soutien aux formes de médiation innovantes (ateliers, événements conviviaux, parcours familiaux...).

Les « Maisons des Illustres » constituent des lieux essentiels de transmission, d'ancrage et d'identité culturelle. Pour leur assurer un avenir pérenne, il est indispensable de renforcer l'ingénierie territoriale, de simplifier l'accès aux aides, et de soutenir les dynamiques locales par un accompagnement structuré et lisible. Le lien entre collectivités, associations et institutions régionales et nationales apparaît comme une condition clé de réussite.

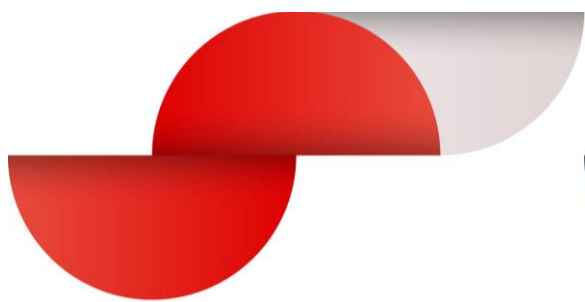


TABLE RONDE N°1 :

QUEL DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR ASSURER DES MISSIONS PATRIMONIALES ?

Intervenantes

- **Brigitte BOUVIER**, Directrice de la Fondation Le Corbusier, Paris
- **Katherine BRAULT**, Directrice du Château de Rosa-Bonheur, Thomery
- **Lorraine DAUCHEZ**, Présidente-Fondatrice d'Arteum services, Maison Gainsbourg, Paris
- **Valérie DUPONT-AIGNAN**, Directrice de la Maison Caillebotte, Yerres

Modératrice

- **Sophie MOURAÏ**, Responsable de la cellule de l'action économique des patrimoines, Direction générale des patrimoines et de l'architecture, ministère de la Culture

Les interventions des responsables de quatre établissements (Maison Caillebotte, Fondation Le Corbusier, Château de Rosa-Bonheur, Maison Gainsbourg) ont mis en lumière la diversité des modèles économiques des « Maisons des Illustres », en lien avec leurs statuts, leurs contraintes structurelles et leurs moyens de financement.

I/ Le fonctionnement économique des Maisons :

Le Château de Rosa-Bonheur constitue un exemple d'initiative privée. Racheté et restauré en 2017, le site, malgré des ressources financières limitées, a su s'appuyer sur une communication directe et authentique, essentiellement via les réseaux sociaux, pour susciter l'adhésion d'un large public. La mise en place rapide d'un système de billetterie, avec réservation préalable obligatoire, a permis une gestion rigoureuse de la fréquentation, tout en suscitant chez le public non anticipateur une certaine frustration, qui se transforme néanmoins en désir accru de découvrir le lieu. De plus, le salon de thé présent sur le site favorise l'ancrage émotionnel des visiteurs et leur fidélisation, tout en générant des revenus complémentaires essentiels à la viabilité économique du projet.

La Fondation Le Corbusier s'appuie sur une structure plus large, la Maison La Roche, pour gérer l'appartement-atelier de l'architecte. Toutefois, ce lieu fait face à de fortes contraintes (copropriété peu accueillante, accessibilité limitée, capacité d'accueil réduite) et mise sur des visites dites « privilèges », lors desquelles des privatisations d'espaces peuvent être organisées. Par ailleurs, la Fondation tire parti de la renommée internationale de l'architecte à travers des événements prestigieux et des partenariats avec des marques de luxe, afin de financer ses missions scientifiques et patrimoniales.

La Maison Caillebotte illustre un modèle public, intégré au sein du service municipal de Yerres. Les investissements successifs de la municipalité et des partenaires publics ont permis la réhabilitation du domaine, structurant le site autour de la Maison, d'un parc en accès libre et d'un centre d'art et d'exposition. Leur organisation repose sur un dispositif de bénévolat solidement ancré dans le territoire, équivalant à cinq postes salariés, rendu possible grâce à une coordination rigoureuse et à un programme

d'accueil valorisant. L'objectif de rentabilité s'appuie principalement sur les expositions temporaires dans la Maison, qui génèrent la billetterie.

La Maison Gainsbourg repose sur un modèle entrepreneurial ambitieux. Porté par la volonté de Charlotte Gainsbourg de préserver l'intégrité du domicile paternel, le projet a trouvé son équilibre par l'adjonction d'un espace complémentaire dans lequel un musée, un piano-bar et une boutique ont été créés. L'optimisation de la jauge est assurée par des visites calibrées toutes les six minutes, avec un dispositif sonore immersif. La commercialisation s'appuie sur des campagnes de billetterie restreintes mais très attendues, garantissant un taux de remplissage optimal et des revenus prévisionnels sécurisés.

II/ La fidélisation des publics :

Au-delà de l'attractivité première des lieux, toutes les intervenantes ont souligné la nécessité d'assurer une fréquentation régulière et renouvelée, par une offre culturelle dynamique et une exploitation optimale de l'ensemble des espaces et des ressources, aussi bien matériels qu'immatériels.

La Maison Gainsbourg fonde sa stratégie de fidélisation sur une programmation culturelle vivante, notamment à travers le « Gainsbarre », un espace hybride accueillant une programmation culturelle tout en proposant une offre de restauration.

Le Château de Rosa-Bonheur organise deux expositions temporaires par an et un festival estival dédié à la création féminine. Ce festival, bien que limité en jauge, attire un public distinct de celui de la « Maison des Illustres » et suscite des visites répétées.

La Maison Caillebotte mise, quant à elle, sur la diversité de son offre : expositions impressionnistes alternant avec expositions d'art d'aujourd'hui, accès libre au parc et aux activités connexes (salon de thé, barques, potager).

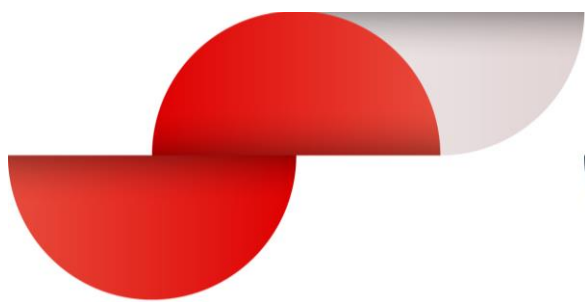
III/ Boutiques et gestion commerciale

Les boutiques associées aux « Maisons des Illustres », bien que très variables dans leur envergure, constituent un poste essentiel de recettes complémentaires, souvent intégré dans une logique de valorisation culturelle.

À la Maison Gainsbourg, la boutique est conçue comme un espace de prolongement de l'expérience muséale. Située dans le parcours de sortie, elle offre un éventail très large de produits, allant d'articles accessibles à des objets haut de gamme. La sélection éditoriale est soignée, avec une attention particulière portée aux ouvrages présents dans la bibliothèque de Serge Gainsbourg.

Au Château de Rosa-Bonheur, la boutique est plus modeste mais fortement éditorialisée : 80 % des ventes concernent des livres, dont une part importante en autoédition, fruits des recherches menées sur place.

La Maison Caillebotte dispose d'une boutique structurée, également placée en sortie de parcours, avec un catalogue étudié pour rester accessible (ne dépasse pas les 32 €). Les produits (magnets, éventails, ouvrages pour enfants ou sur l'exposition en cours) sont choisis pour maintenir un panier moyen stable, autour de 15 €, sans frein à l'achat.



La Fondation Le Corbusier, du fait de l'exiguïté de ses lieux, a choisi de ne pas développer une véritable boutique. Elle mise plutôt sur la mise à disposition de quelques produits dans un espace minimaliste. Enfin, toutes les structures s'accordent à souligner la nécessité de la polyvalence des équipes et l'importance d'optimiser les charges en mutualisant les fonctions d'accueil, de médiation et de vente. Ce panorama confirme que les « Maisons des Illustres » peuvent, malgré leurs différences structurelles, conjuguer exigence patrimoniale, créativité économique et enracinement territorial, à condition de penser leur modèle comme un tout cohérent : lieu de visite, d'émotion et d'échange.

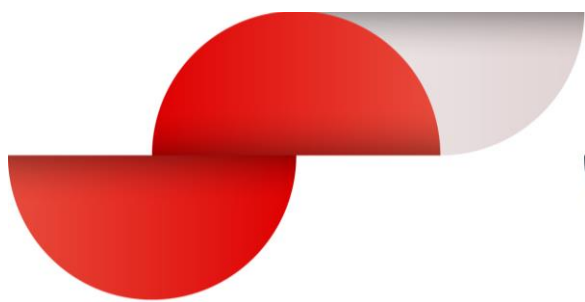
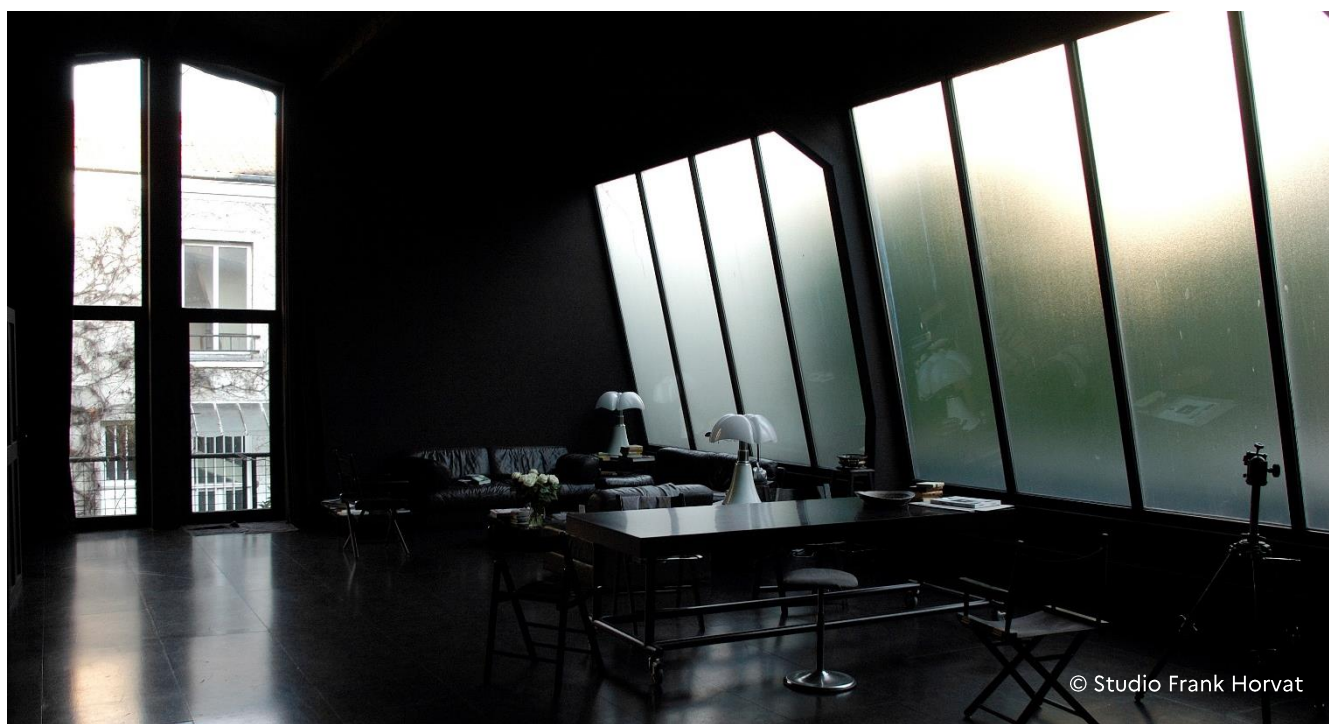


TABLE RONDE 2 :

DÉVELOPPER LA FRÉQUENTATION DES « MAISONS DES ILLUSTRES » : ENJEUX ET STRATÉGIES

Intervenants

- **Gérard AUDINET**, Directeur des Maisons Victor-Hugo Paris-Guernesey
- **Muriel GENTHON**, Directrice de la Maison Jean-Cocteau, Milly-la-Forêt
- **Fiammetta HORVAT**, Studio Frank Horvat, Boulogne-Billancourt
- **Élena LE GALL**, Directrice de Meaux Marne Ourcq Tourisme, Maison Jean-Claude-Brialy, Monthion

Modératrice

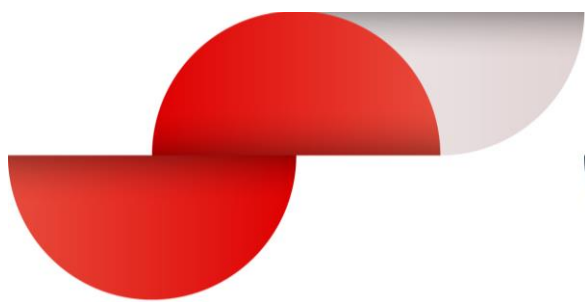
- **Jasmina STEVANOVIC**, Chargée d'études au Département des études, de la prospective et des statistiques, ministère de la Culture

En 2023, les « Maisons des Illustres » ont accueilli 4,9 millions de visiteurs, soit une progression notable par rapport aux années précédentes (+9 % depuis 2022, +11 % depuis 2019). L'Île-de-France est, après la Normandie, la région qui concentre les plus fortes fréquentations. La fréquentation des « Maisons des Illustres » est très hétérogène, allant de quelques milliers à plusieurs centaines de milliers de visiteurs par an, selon leur notoriété, leur localisation et leurs capacités d'accueil.

À Paris, la Maison Victor-Hugo attire entre 270 000 et 280 000 visiteurs chaque année. En contraste, la Maison Jean-Claude-Brialy à Monthyon, ouverte au public en 2023, a accueilli 4 500 visiteurs sur une saison, et la Maison Jean-Cocteau, à Milly-la-Forêt, environ 10 000 en 2023. Le Studio Horvat, récemment labellisé, fonctionne selon une logique d'événements ponctuels et de visites privées, hormis durant les *Journées européennes du patrimoine*.

Ces écarts s'expliquent par plusieurs facteurs : la situation géographique (centralité urbaine ou ruralité), la facilité d'accès en transports, la renommée nationale ou internationale de la figure célébrée, mais aussi la structuration de l'offre culturelle et la régularité des activités proposées. La jauge réduite de certains lieux (7 à 15 personnes pour la Maison Jean-Claude-Brialy) limite les capacités d'accueil et obligent à adapter les formats de visites. La question du tarif est également posée, dans un contexte où le coût d'une visite patrimoniale peut constituer un frein pour une part importante de la population.

Les publics des « Maisons des Illustres » présentent également des profils variés. Une constante est la prédominance d'un public adulte et senior. Certaines institutions développent cependant une fréquentation scolaire importante, notamment à la Maison Victor-Hugo (publics scolaires franciliens), ou affichent une volonté affirmée d'ouverture vers le jeune public, comme la Maison Cocteau, ouverte toute l'année aux établissements scolaires. La fréquentation de proximité est particulièrement forte pour les « Maisons des Illustres » situées hors des grands centres urbains. À Milly-la-Forêt, le public est essentiellement local et régional, ce qui en fait une composante essentielle du maillage culturel territorial. À l'inverse, à Paris, malgré une affluence importante, la Maison Victor-Hugo peine à toucher le public parisien de proximité, concurrencée par une offre culturelle pléthorique. À Boulogne-Billancourt, le Studio Horvat cible quant à lui un public amateur de photographie, souvent spécialisé, et lié au monde de l'image, avec des partenariats institutionnels et professionnels.



Le public étranger est très présent dans certaines Maisons emblématiques. Avant la crise sanitaire, il représentait jusqu'à 70 % des visiteurs de la Maison Victor-Hugo ; un peu plus de 50 % aujourd'hui. À l'opposé, d'autres lieux, comme la Maison Jean-Claude-Brialy ou la Maison Cocteau, n'attirent pour l'instant que peu ou pas de visiteurs internationaux. Enfin, des publics spécifiques sont aussi pris en compte : jeunes en situation de handicap (partenariat entre la Maison Cocteau et un IME), publics empêchés via des partenariats associatifs (Maison Cocteau avec Culture du Cœur), ou encore jeunes artistes en résidence (Studio Horvat).

Pour attirer et fidéliser leurs publics, les « Maisons des Illustres » développent des stratégies multiples. Le levier le plus fréquent reste la programmation culturelle, souvent fondée sur des expositions temporaires, des concerts, des spectacles ou des lectures. À la Maison Cocteau, la saison musicale lancée en 2023 a rencontré un grand succès et constitue un facteur de récurrence des visites. À la Maison Jean-Claude-Brialy, la programmation théâtrale mensuelle et les expositions temporaires (par exemple Romy Schneider ou Alain Delon) enrichissent l'offre proposée aux visiteurs. Le développement de partenariats est également crucial. À Paris, la Maison Victor-Hugo s'associe à des festivals (Paris en toutes lettres), à des conservatoires, ou à des universités pour intégrer la Maison dans les parcours des étudiants ou des artistes. Le Studio Horvat engage des collaborations avec des institutions culturelles, des universités, et des marques privées pour renforcer sa visibilité et diversifier ses ressources.

Certaines Maisons s'ouvrent aussi à la privatisation des espaces, à la création de boutiques ou de salons de thé pour élargir leur base économique, comme cela est envisagé à la Maison Jean-Claude-Brialy. La création de sociétés d'amis, permettant de constituer un cercle de fidèles, est également évoquée, à la fois comme levier de fidélisation et comme soutien face aux difficultés liées à la gestion des héritages et des droits.

Sur le plan pédagogique, plusieurs Maisons soulignent l'importance de réinvestir la relation avec les publics scolaires, en dépit d'un recul constaté dans certaines régions. Relances ciblées, ateliers adaptés, formats de visites allégés sont autant d'outils utilisés pour retrouver ces publics essentiels. Le développement d'outils de médiation inclusifs (langues étrangères, langue des signes, parcours enfants) contribue aussi à diversifier les visiteurs. Ces lieux de mémoire, à la croisée de l'intime et du collectif, ne sauraient se contenter d'un public naturel ou acquis. Leur avenir passe par une politique active d'inclusion, de médiation et d'innovation culturelle, fidèle à l'ambition du label.



TABLE RONDE N°3 :

POURQUOI ET COMMENT METTRE EN RÉSEAU LES « MAISONS DES ILLUSTRES » ?

Intervenants

- **Karen CHASTAGNOL**, Présidente de l'AGCCPF-IDF, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly
- **Stéphanie CHAZALON**, Présidente de TRAM, Réseau art contemporain Paris - Île-de-France
- **Stéphanie MAGALHAES**, Présidente du réseau les Neufs de Transilie, Directrice du musée d'histoire et de société, Gonesse
- **Marco MARCHETTI**, Référent « Maisons des Illustres », ministère de la Culture

Modératrice

- **Aurélie LESOUS-TARLIÉ**, Conseillère territoriale, DRAC Île-de-France

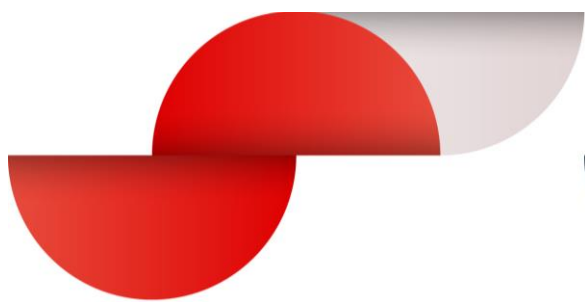
I/ Trois réseaux culturels franciliens : fonctionnement, apports et limites

Trois expériences de structuration en réseau ont été présentées à l'occasion de la table ronde dédiée à la mise en réseau des « Maisons des Illustres ». Ces réseaux offrent un panorama complémentaire de pratiques de mutualisation entre professionnels du patrimoine et de la culture.

L'AGCCPF Île-de-France (Association générale des conservateurs des collections publiques de France) a été relancée récemment à la suite de la dissolution de son précédent comité en 2022. Il s'agit d'un réseau de professionnels des musées et du patrimoine franciliens, rassemblant des personnels aux profils professionnels variés.

L'association met en œuvre des formes d'échange informel telles que des boucles de mails permettant une entraide quotidienne à la fois relationnelle et opérationnelle. Elle insiste également sur la nécessité de disposer de lieux physiques de rencontre, afin de favoriser la collaboration, la création de projets et le soutien mutuel au sein du réseau.

Le réseau Les Neufs de Transilie s'est initialement constitué comme un groupement informel en 2003, avant de se structurer en association en 2014. Il fédère aujourd'hui 16 établissements patrimoniaux franciliens de statuts variés (associations, structures publiques locales, musées). Fortement enraciné dans les territoires, ce réseau favorise des formes de médiation au plus près des habitants, en lien direct avec les dynamiques locales. Il s'est illustré par la co-construction de projets (expositions, publications, formations) et par l'organisation de journées professionnelles consacrées aux thématiques scientifiques portées par les structures (ex : collections agricoles, les études de programmation). Afin d'alléger la charge des membres de l'association, la coordination des initiatives les plus ambitieuses est confiée à des prestataires extérieurs. Cependant, le réseau demeure fragile sur certains aspects, notamment en ce qui concerne son modèle de financement. Ses ressources sont majoritairement constituées des subventions de la DRAC Île-de-France pour les rencontres professionnelles. En outre, en l'absence de poste dédié, la gestion de la charge de travail lié aux projets du réseau repose sur tous les membres.



TRAM est un réseau d'art contemporain francilien. Fondé il y a plus de 40 ans, il regroupe aujourd'hui 38 lieux de création plastique contemporaine aux statuts divers (centres d'art, musées, écoles d'arts, collectifs d'artistes, fondations, FRAC). Doté de trois salariés permanents, un secrétaire général et deux salariés à temps plein, il bénéficie d'une organisation professionnelle solide. TRAM mène des actions de communication et de promotion des lieux ou encore d'élaboration de parcours de visites à destination du public (Taxi TRAM, Rando TRAM). Il joue aussi et surtout, un rôle de plateforme d'échange continu sur les pratiques professionnelles. Ce modèle démontre l'impact d'un réseau structuré sur le long terme, à condition qu'il repose sur une équipe salariée et des moyens budgétaires suffisants. Il partage toutefois une limite commune à tous les réseaux évoqués : l'inégale mobilisation des membres, qui peut entraîner un essoufflement du collectif si seules quelques structures portent la dynamique.

II/ Intérêts et perspectives d'une mise en réseau des « Maisons des Illustres »

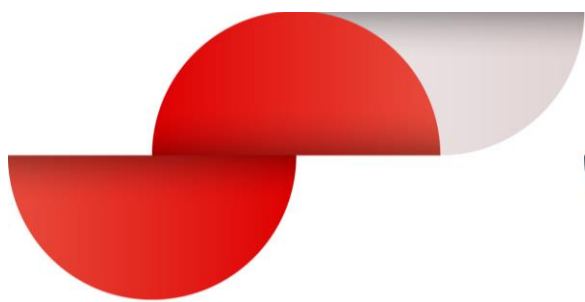
Le label « Maisons des Illustres » regroupe une grande diversité de structures, aux statuts et moyens hétérogènes (propriétés privées, fondations, collectivités, État). Cette pluralité constitue une richesse mais rend complexe toute coordination centralisée par le ministère de la Culture.

Malgré la pluralité des statuts, la mise en place d'un travail en réseau des « Maisons des Illustres » franciliennes offrirait la possibilité de mutualiser les compétences autour d'enjeux communs (sécurité, conservation, médiation) et de répondre collectivement aux défis partagés par ces entités souvent isolées. Elle renforcerait aussi leur visibilité, leur capacité d'action et leur insertion dans des dynamiques territoriales.

À l'image des Neufs des Transilie, de TRAM ou de l'AGCCPF-IDF, les échanges entre membres d'un réseau contribuent à la professionnalisation des équipes, à l'émergence de projets communs, à une plus grande efficacité de la gestion de ces lieux et à la construction d'un sentiment d'appartenance collectif. Un espace de parole permet aux professionnels de rompre l'isolement, d'exprimer leurs difficultés et de coconstruire des solutions. Au quotidien, le réseau offre un interlocuteur capable de mobiliser l'ensemble des professionnels d'un secteur de manière coordonnée, de relayer des informations et de favoriser le dialogue, notamment dans les situations plus délicates.

Néanmoins, pour garantir sa pérennité, un réseau des « Maisons des Illustres » devrait se doter d'un minimum de moyens humains et financiers. L'expérience du « Club des Illustres », aujourd'hui dissous, rappelle que sans coordination stable, l'engagement des membres s'érode. L'enjeu est donc de concevoir une structure suffisamment souple pour respecter l'autonomie de chaque Maison, tout en étant assez outillée pour impulser et accompagner des dynamiques collectives.

La mise en réseau des « Maisons des Illustres » franciliennes représente une opportunité à la fois pour valoriser le patrimoine, renforcer les pratiques professionnelles et développer l'attractivité de ces lieux. Les exemples de réseaux existants en Île-de-France démontrent la richesse, mais aussi la fragilité, de telles dynamiques collectives.



CONCLUSION

- **Olivier PEYRATOUT**, Directeur régional adjoint délégué chargé des patrimoines de la DRAC Île-de-France

La journée de travail consacrée aux « Maisons des Illustres » d'Île-de-France a mis en lumière la richesse et la diversité des expériences portées par ces lieux, à la fois fragiles, intimes, et ancrés dans des contextes territoriaux très variés. Le constat de cette diversité appelle des accompagnements différenciés et adaptés. Si les dispositifs d'aide existent (portés par la DRAC Île-de-France notamment), ils sont encore trop souvent méconnus ou jugés difficiles à mobiliser. Une meilleure information, ainsi que la mise à disposition prochaine d'une synthèse des appels à projets ouverts au « Maisons des Illustres » pourraient répondre à cette attente.

Les échanges ont également souligné la nécessité de diversifier les ressources par le mécénat, la billetterie, l'organisation d'événements, les partenariats privés. Ces évolutions peuvent nécessiter des changements dans le modèle de gestion des « Maisons des Illustres », sans pour autant trahir leur identité et leur vocation mémorielle. L'élargissement et la fidélisation des publics apparaissent comme des défis majeurs, en particulier en Île-de-France où l'offre culturelle est très riche. Il faut comprendre les attentes, inventer de nouvelles formes de médiation, parler à toutes les générations, aller vers les publics éloignés. C'est une exigence au regard de la mission de transmission qui au cœur du rôle des « Maisons des Illustres », mais aussi une condition de pérennité. Les « Maisons des Illustres » offrent un terrain fertile pour l'innovation, susceptible d'inspirer d'autres institutions culturelles.

Enfin, l'utilité des mises en réseau a été unanimement soulignée. Mais le réseau doit d'abord être envisagé par les responsables des Maisons comme un levier et une réponse à leurs besoins. L'inscription dans des réseaux thématiques ou territoriaux peut répondre à cet objectif. Néanmoins, il semble qu'une démarche propre aux « Maisons des Illustres » franciliennes peut avoir son utilité et sa pertinence. Le ministère de la Culture, à travers la DRAC Île-de-France, sera attentif à accompagner les dynamiques qui pourraient être portées collectivement par les « Maisons des Illustres ».



Maison Jean-Cocteau © Laurence Godart

ANNEXE 1 – DISPOSITIFS DE LA DRAC ÎLE-DE-FRANCE

Calendrier des dispositifs SRPActe - 2025																
Type de dispositif	Lien d'accès au dispositif en ligne pour la demande de subvention ou de label	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Lien pour la transmission des bilans	
Appel à projets	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	C'est mon patrimoine														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Aide aux projets	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	Été culturel														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Appel à projet	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	Tourisme culturel														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Demande de subvention	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	DGD														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Appel à projet	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	Plan fanfare														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Appel à projet	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	Fonds de soutien aux médias d'information														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Appel à projet	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	Action culturelle et langagère														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Appel à projet restreint	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	Lecture pour tous														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Appel à projet	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	Résidence territoriale artistique et culturelle en milieu scolaire 2025/2026														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Demande d'autorisation	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	Demande d'autorisation pour les séances de cinéma en plein air														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Demande de label	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	Labels LIR et LR														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Appel à projet	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	EMI														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Aide aux projets	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	Fonds d'accessibilité des œuvres														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Demande de label	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	Label Culture et santé														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Aide aux projets	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	Culture et justice PJ 2024 (mineurs)														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Appel à projet	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	Jeunes en librairie (JEL)														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Demande de label	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	VAL														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Appel à projet	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	Petite enfance 2025/2026														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Appel à projet	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	Culture et lien social 2026														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Demande de subvention	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	Enseignements artistiques 2025/2026														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels
Appel à projets	https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels	Culture et santé 2026														https://www.culture.gouv.fr/Programmes-et-projets/Programme-de-soutien-aux-projets-culturels

Calendrier des dispositifs SRPACTe - 2025

Type de dispositif	Lien d'accès au dispositif en ligne pour la demande de subvention ou de label	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Liens pour la transmission des bilans
		https://www.culture.gouv.fr/Themes/Le-patrimoine-et-la-culture-immaterielle										Projet en milieu carcéral 2025 Projets			
Aide aux projets	https://www.culture.gouv.fr/Themes/Le-patrimoine-et-la-culture-immaterielle														https://www.culture.gouv.fr/Themes/Le-patrimoine-et-la-culture-immaterielle
Aide aux projets	https://www.culture.gouv.fr/Themes/Le-patrimoine-et-la-culture-immaterielle														https://www.culture.gouv.fr/Themes/Le-patrimoine-et-la-culture-immaterielle
Aide aux projets	https://www.culture.gouv.fr/Themes/Le-patrimoine-et-la-culture-immaterielle														https://www.culture.gouv.fr/Themes/Le-patrimoine-et-la-culture-immaterielle

PNV

Autres aides aux projets Livres et lecture Patrimoine archivistique	Informations sur le dispositif et/ou dépôt des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Liens pour la transmission des bilans
	https://www.culture.gouv.fr/Themes/Le-patrimoine-et-la-culture-immaterielle		
Salons, festivals et manifestations	https://www.culture.gouv.fr/Themes/Le-patrimoine-et-la-culture-immaterielle		
Formation continue	https://www.culture.gouv.fr/Themes/Le-patrimoine-et-la-culture-immaterielle		
Patrimoine écrit Vie littéraire et développement de la lecture Lecture-Loisir Publics spécifiques Livres et lecture en temps scolaire / hors temps scolaire Commémorations et célébrations nationales Société savantes et d'Histoire	https://www.culture.gouv.fr/Themes/Le-patrimoine-et-la-culture-immaterielle	7 février 2025	
Valorisation préservation et promotion des archives	https://www.culture.gouv.fr/Themes/Le-patrimoine-et-la-culture-immaterielle	03 mars 2025	https://www.culture.gouv.fr/Themes/Le-patrimoine-et-la-culture-immaterielle
Des livres à soi Premières pages CTI/CDL	https://www.culture.gouv.fr/Themes/Le-patrimoine-et-la-culture-immaterielle	12 mars 2025	
Librairies	https://www.culture.gouv.fr/Themes/Le-patrimoine-et-la-culture-immaterielle	1 ^{ère} vague: 15 janvier 2025 (instruction au 1 ^{er} trimestre 2025) 2 ^e vague: 15 avril 2025 (instruction au 2 ^e trimestre 2025)	
Maisons d'édition	https://www.culture.gouv.fr/Themes/Le-patrimoine-et-la-culture-immaterielle		
Archives numériques en territoire (ANET)	https://www.culture.gouv.fr/Themes/Le-patrimoine-et-la-culture-immaterielle	14 mai 2025 (envoi des dossiers administratifs pour les structures ayant reçu une notification)	

Aides aux projets Cinéma	https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAAC-De-France/Economie-culturelle/livres-et-lecture/livres-et-cinema
--------------------------	---

ANNEXE 2 – DISPOSITIFS DU CONSEIL RÉGIONAL ÎLE-DE-FRANCE

Dispositifs d'aide aux Maisons des artistes :

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/aide-la-restauration-et-lamenagement-des-Maisons-ou-des-ateliers-dartistes-remarquables> (en investissement)

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/aide-aux-projets-oeuvrant-la-valorisation-des-Maisons-ou-des-ateliers-dartistes-remarquables> (en fonctionnement)

Par ailleurs, certaines Maisons des artistes sont labellisées « Patrimoine d'intérêt régional » et/ou « Musée de France ». Ainsi, il y a également possibilité de candidater sur ces dispositifs :

Pour les labels :

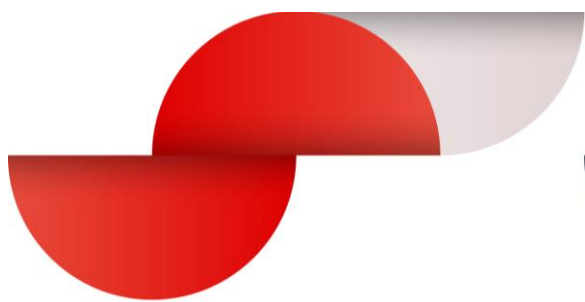
<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/soutien-la-restauration-et-lamenagement-du-patrimoine-labellise-dinteret-regional> (en investissement)

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/aide-aux-projets-oeuvrant-la-valorisation-du-patrimoine-labellise-dinteret-regional> (en fonctionnement)

Pour les musées :

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/aide-la-construction-la-restauration-lamenagement-des-musees-et-la-numerisation-des-collections> (en investissement)

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/aide-aux-projets-des-musees-oeuvrant-la-valorisation-du-patrimoine> (en fonctionnement)



ANNEXE 3 – ENQUÊTE FRANCILIENNE 2024

ENQUÊTE FRANCILIENNE « MAISON DES ILLUSTRES » 2024

L'enquête en quelques chiffres

35 « Maisons des Illustres » ont répondu à l'enquête

8 Maisons sont des « Musées de France »

4 Maisons sont labellisées « Patrimoine d'intérêt régional »

Pour **77%** des Maisons le label « Maison des illustres » est facteur de visibilité et de rayonnement

47 % des Maisons appartiennent à des collectivités territoriales

38 % des Maisons sont des structures privées

En moyenne chaque Maison emploie **6,3** salariés et **1,2** bénévoles

18 Maisons emploient de **0 à 5** salariés et **9** Maisons emploient de **9 à 25** salariés

Le montant annuel moyen du budget 2023 est de **460 000 €**

Près de **80 %** des Maisons n'ont jamais répondu à un appel à projet de la DRAC Île-de-France ou du Conseil régional d'Île de France

57 % des Maisons sont ouvertes toute l'année

641 651 visiteurs recensés en 2023 dans **28** Maisons ; en moyenne **21 570** visiteurs par Maison

En moyenne le tarif d'entrée adulte est à **9,60 €**

76 % des Maisons proposent des expositions temporaires

76 % des Maisons disposent d'une boutique ou d'un comptoir de vente

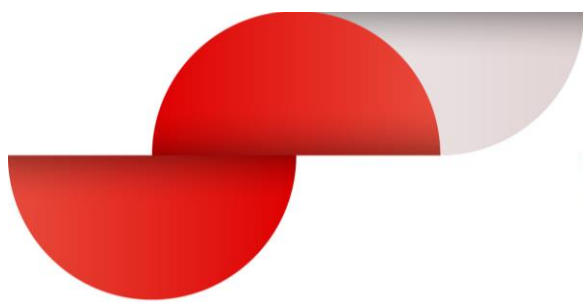
79 % des Maisons proposent des animations ou des spectacles

En moyenne le tarif d'entrée adulte est à **9,60 €**

32 Maisons participent aux *Journées européennes du patrimoine* et **26** à la *Nuit européenne des musées*

17 % des Maisons adhèrent à une association ou à une fédération nationale

9 % des Maisons adhèrent à une association ou à une fédération régionale





Synthèse élaborée par Luna DELMAS et Julien OLIVIER

Séminaire organisé par Hildy BESRY, Christophe LEMAIRE, Isabelle LIMOUSIN, Sylvie MÜLLER et Ariane SALMET

Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

45-47, rue le Peletier
75009 PARIS

Tel : 01 56 06 50 00

Site Internet : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Ile-de-France>

